



**LE MERCREDI 27 MARS 2019**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

**COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 27 mars 2019, à 18 h 15, à laquelle sont présents :

Éric Antoine  
Edmond Leclerc  
Sylvain Tremblay

Cécile Gauthier  
Sylvain Léger

**La représentante du comité de parents**

Vanessa Reber

**Absences**

Anne-Marie Arcand  
Janie Vallée

Martine Caron

**Sont également présents :**

Daniel Bellemare, directeur général  
Nancy Morin, directrice générale adjointe aux affaires éducatives  
Jasmin Bellavance, secrétaire général  
Jacques D'Août, commissaire

Le président déclare la séance ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 31-CE (2018-2019)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2019**

**RÉSOLUTION 32-CE (2018-2019)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 13 mars 2019 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF  
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 – PROJET**

**RÉSOLUTION 33-CE (2018-2019)**

Attendu les termes des articles 162, 182, 392 et 394 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu le projet de calendrier des séances ordinaires soumis aux membres du comité exécutif lors de la séance ordinaire du 27 mars 2019;

Il est proposé par madame la commissaire Vanessa Reber;

QUE le projet de règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du comité exécutif, pour l'année scolaire 2019-2020, soit adopté comme ci-après énoncé et fasse



l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3).

JOUR	HEURE	LIEU
27 novembre 2019	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
5 février 2020	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
25 mars 2020	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
27 mai 2020	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES ÉCOLES DE PAPINEAUVILLE ET MONTEBELLO – ADJUDICATION</b>
---

### **RÉSOLUTION 34-CE (2018-2019)**

Attendu que le contrat pour le secteur 2 Montebello et Papineauville (écoles St-Michel-St-Pie X-LJP) concernant l'entretien des espaces verts prenaient fin le 31 octobre 2018;

Attendu qu'il y a eu ouverture de soumission le 25 mars 2019 et analyse de conformité concernant l'appel d'offres sur invitation OC-19-2;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Les entretiens Touchette ..... 10 283,00 \$  
6, montée Guindon, Ripon (Québec) J0V 1V0

Pro 4 saisons ..... 12 200,00 \$  
343, chemin Henri-Chartrand, L'Ange Gardien (Québec) J8L 0W9

Les Jardins Fleuris ..... 14 900,00 \$  
256, de la Montagne, Papineauville (Québec) J0V 1R0

Attendu qu'à l'échéance de la première saison 2019, le contrat est automatiquement renouvelé d'une saison, pour un maximum de deux périodes additionnelles, soit 2020 et 2021;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le contrat pour le secteur 2 Montebello et Papineauville (écoles St-Michel-St-Pie X-LJP) concernant l'entretien des espaces verts soit octroyé à la firme Les entretiens Touchette pour la somme de trente mille huit cent quarante-neuf dollars (30 849,00 \$) montant pour trois années 2019-2020 et 2021 taxes exclues.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>ÉCHANGE POSTE À POSTE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT – DÉLÉGATION DE SIGNATURE</b>
--

### **RÉSOLUTION 35-CE (2018-2019)**

Attendu qu'une enseignante s'est entendue avec une autre enseignante afin d'échanger leur poste respectif;

Attendu que la période de l'échange s'échelonne de août 2019 à juillet 2020;

Attendu que les enseignantes concernées doivent obtenir l'autorisation de leur employeur respectif;

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 2.13 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs* (C.C.r 59 2019), la responsabilité d'autoriser la



773

participation à un tel programme d'échanges pour une période de plus de 10 mois revient au comité exécutif;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le président Éric Antoine;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées approuve l'entente intervenue quant à cet échange poste à poste;

QUE le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soit et est par la présente autorisé à signer tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION 36-CE (2018-2019)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 18 h 35.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 29 mai 2019, à 18 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

**Éric Antoine,**  
Président du comité exécutif

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général